

Respecter ses engagements

# Le budget

de **2005**



Un nouveau pacte  
pour les collectivités  
canadiennes

le 23 février 2005

Canada 

## **Bâtir ensemble des collectivités fortes**

Le budget de 2005 prévoit un financement à long terme, stable et prévisible, aux termes du nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Dans le cadre de ce pacte, le gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et d'autres intervenants pour élaborer des stratégies à long terme afin d'améliorer nos collectivités.

Le gouvernement du Canada fait sa part. Combinées au remboursement intégral de la taxe sur les produits et services instauré l'an dernier, les mesures annoncées dans le budget de 2005 porteront à plus de 9 milliards de dollars le financement offert aux municipalités au cours des cinq prochaines années.

## **Budget de 2005 – Respecter ses engagements**

Le budget de 2005 respecte l'engagement du gouvernement du Canada relativement au nouveau pacte pour les villes et les collectivités :

- 1** en partageant avec les municipalités une partie des revenus de la taxe sur l'essence;
- 2** en renouvelant, au besoin, les programmes d'infrastructure existants;
- 3** en augmentant ses contributions aux Fonds municipaux verts.

### **1 Partage des revenus de la taxe sur l'essence**

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement du Canada allouera 5 milliards de dollars aux municipalités à l'appui de projets d'infrastructure viables au plan environnemental, portant, par exemple, sur le transport en commun, le traitement de l'eau et des eaux usées, les systèmes énergétiques de quartier et le traitement des déchets solides.

À compter de 2005-2006, les villes et les collectivités canadiennes toucheront une part des revenus de la taxe fédérale sur l'essence, représentant 600 millions de dollars. Ce montant augmentera graduellement pour atteindre 2 milliards de dollars en 2009-2010, soit l'équivalent de 5 cents le litre par année. On leur versera ainsi :

- en 2005-2006 : 600 millions de dollars;
- en 2006-2007 : 600 millions;
- en 2007-2008 : 800 millions;
- en 2008-2009 : 1 milliard;
- en 2009-2010 : 2 milliards.

Les fonds seront attribués aux provinces, aux territoires et aux Premières nations en fonction du nombre d'habitants, une fois les ententes bilatérales signées (encadré ci-dessous). Ainsi, les municipalités pourront recevoir le financement rapidement, dans le respect des principes d'équité et de transparence.

Province/territoire/ Premières nations	Total sur cinq ans
	(millions de dollars)
Terre-Neuve-et-Labrador	82,3
Île-du-Prince-Édouard	37,5
Nouvelle-Écosse	145,2
Nouveau-Brunswick	116,1
Québec	1 151,0
Ontario	1 865,5
Manitoba	167,3
Saskatchewan	147,7
Alberta	476,9
Colombie-Britannique	635,6
Yukon	37,5
Territoires du Nord-Ouest	37,5
Nunavut	37,5
Premières nations	62,5
<b>Total</b>	<b>5 milliards de dollars</b>

## **2 Renouvellement des programmes d'infrastructure existants**

Outre le partage des revenus de la taxe sur l'essence, le budget de 2005 contient l'engagement de renouveler le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. Les budgets à venir préciseront la portée de ces programmes.

## **3 Fonds municipaux verts**

Par l'ajout de 300 millions de dollars, le budget de 2005 fait plus que doubler le financement des Fonds municipaux verts. Ces fonds, administrés par la Fédération canadienne des municipalités, accordent des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et des services financiers novateurs afin d'accroître l'investissement dans les projets d'infrastructure qui permettent d'assainir l'air, l'eau et le sol, et de protéger le climat.

### **Exemples de contributions fédérales à des projets d'infrastructure**

- Le nettoyage des installations portuaires de Halifax :  
60 millions de dollars
- La rénovation du métro de Montréal :  
103 millions
- La modernisation et l'expansion du réseau de transport en commun de Toronto :  
350 millions
- L'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne en Saskatchewan :  
77 millions
- L'amélioration des postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis en Colombie-Britannique :  
90 millions
- Le développement des corridors du réseau routier canadien dans les Territoires du Nord-Ouest :  
65 millions

---

## **Une présence à la table nationale**

Le gouvernement cherche constamment de nouvelles façons d'amener les administrations municipales à participer au processus de prises de décisions sur les questions nationales ayant des répercussions directes sur leurs intérêts.

Le nouveau ministère proposé de l'Infrastructure et des Collectivités constituera le principal point de contact du gouvernement du Canada pour les questions relatives aux municipalités. En outre, le ministre des Finances s'est officiellement entretenu avec des décideurs municipaux dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, et il s'est engagé à répéter l'exercice lors de prochains budgets.

Le gouvernement continuera de rechercher des occasions de dialogue avec les dirigeants municipaux, tout en respectant les compétences provinciales et territoriales.

## **S'appuyer sur les engagements précédents**

Les premières étapes de la mise en œuvre du nouveau pacte figuraient dans le budget de 2004. À cette occasion, le gouvernement avait pris les engagements suivants :

- Offrir aux municipalités le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services et de la part fédérale de la taxe de vente harmonisée, qui leur procurera une somme de 7 milliards de dollars sur 10 ans.
  - Accélérer le rythme des dépenses au titre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, de sorte que la somme de 1 milliard de dollars soit dépensée sur 5 ans plutôt que sur 10.
-



Le gouvernement du Canada a octroyé plus de 12 milliards de dollars aux programmes d'infrastructure depuis le milieu des années 1990, ce qui devrait entraîner des investissements totaux de plus de 30 milliards dans les infrastructures.

## **Renseignements sur le budget de 2005**

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à [www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca), ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Pièce P-135, tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855

Télécopieur : (613) 996-0518

Courriel : [services-distribution@fin.gc.ca](mailto:services-distribution@fin.gc.ca)

*This document is also available in English.*